Nufarm

NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :
Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471
Numéro de télécopie : (403)-253-8478

FABRIQUÉ PAR :
Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471
Numéro de télécopie : (403)-253-8478

PRODUIT : **ASSERT 300 SC Herbicide**
NUMÉRO EPA : 21032
PRÉPARÉ LE : 6 janvier, 2009
PRÉPARATEUR : Brent R. McLennan
FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION : Herbicide
FORMULE : $C_{16}H_{20}N_2O_3$
SYNONYMES CHIMIQUES : imazaméthabenz-méthyle, imazaméthabenz.

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Ingrédients Dangereux	% du Poids	NO. CAS
imazaméthabenz-méthyle	28-31	81405-85-8
Autres ingrédients sont des marques déposées	-	-

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : ATTENTION – POISON. Garder hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les bruines de pulvérisation. Irritant sévère pour les yeux. Peut irriter la peau. Peut être nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :
INGESTION : Peut être nocif si ingéré. Pas de symptôme spécifique connu.
CONTACT AVEC LA PEAU : Peut irriter la peau.
INHALATION : Peut irriter le système respiratoires.
CONTACT AVEC LES YEUX : Irritant sévère pour les yeux.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS : Aucun connu.
EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) : Aucun connu..
EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ : Aucun connu.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION : Aucun connu.
TERATOGÉNICITÉ : Aucun connu.
MUTAGÉNICITÉ : Aucun connu.

VOIES PRINCIPALES D'EXPOSITION : Contact oculaire. Absorption cutanée. Inhalation. Orale.
MATÉRIAUX SYNERGIQUEMENT TOXIQUES : Aucun connu.
AUTRE : Aucun connu.

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

INGESTION : Conduire le patient à l'hôpital ou communiquer avec le centre antipoison. Ne pas faire vomir.
PEAU : En cas de contact, enlever les vêtements contaminés et laver abondament avec de l'eau et du savon. Jeter tout vêtements ou tissu ayant absorbé du produit non dilué. Obtenir de l'aide médicale ou communiquer avec le centre antipoison si l'irritation persiste.
INHALATION : En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais et chercher de l'aide médicale ou communiquer avec le centre antipoison.
YEUX : En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau, pendant au moins 15 minutes et consulter immédiatement un médecin ou communiquer avec le centre antipoison.
NOTE AU MÉDECIN : Pas d'antidote connu. Traitement selon le jugement du médecin et la réaction propre du patient. Une surexposition à d'autres produits que celui-ci aurait pu avoir lieu.

5. PRECAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

POINT ÉCLAIR : ..... >100°C
INFLAMMABILITÉ : ..... ND.
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) : ..... ND.
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) : ..... ND.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : ..... ND.
SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) : ..... N.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE : ..... ND
MOYEN D'EXTINCTION : Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.
PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT : Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Séparer des autres rebus. Nettoyer les zones contaminées telles que les surfaces solides, avec du détergent et de l'eau en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour la disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPUL ATION ET L'ENTREPOSAGE : Garder loin des produits alimentaires et des aliments pour animaux. Éviter d'entreposer près des insecticides, des fongicides, des engrais, des plantes et des semences. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer à des températures entre 0º-35ºC. Ne pas laisser geler. Ne pas entreposer à plus de 45ºC.

Nufarm

NUFARM AGRICULTURE INC.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

LIMITE D'EXPOSITION :

Ingrédientsdangereux	MPT*	ACGIH TLV	LECT	Unités
imazaméthabenz-méthyle	N/E	N/E	N/E	mg/M^3

* MPT de 8 heures sauf si mention différente.

MESURES D'INGÉNÉRIE : Utiliser dans un endroit bien ventilé. À l'intérieur, une ventilation générale munie d'une bonne source d'air complémentaire est le minimum requis.
EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Utiliser un appareil respiratoire approuvé pour pesticides si la ventilation n'est pas adéquate ou s'il y a des possibilités d'une exposition à la pulvérisation, à la bruine ou aux vapeurs.
GANTS DE PROTECTION : Tous les types de gants de protection pour la manipulation de produits chimiques sont acceptables, pourvu qu'ils soient lavables. Rincer les gants avant de les enlever.
PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE : Lunettes de protection ou masque facial lors des opérations de manipulation du concentré.
AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Manches longues, pantalons longs, bas et souliers sont recommandés comme habillement de travail minimal. Pour la manipulation du produit concentré, il est recommandé de porter un couvre-tout ou un tablier résistant aux produits chimiques, ainsi que des bottes de caoutchouc. Utiliser toute autre pièce d'équipement appropriée selon la situation.
VENTILATION : Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Note : Les données physiques sont des valeurs typiques mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur ne doit pas être considérée comme une analyse garantie ou une spécification.

POINT D'ÉBULLITION : .....ND.
PRESSION DE VAPEUR : .....ND.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) : .....ND.
POINT DE CONGÉLATION : .....ND.
POINT DE FUSION : .....ND.
ÉTAT PHYSIQUE : .....Liquide.
ODEUR : .....ND.
COULEUR : .....crème à blanc.
SEUIL OLFACTIF (PPM) : .....ND.
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE =1): ND.
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1) : 1,07
DENSITÉ @ 25°C : 1,07
pH : .....5,5 – 7,0 (non dilué)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 C) : .....Le produit est dispersible dans l'eau.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE : .....ND.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE : Aucune connue.
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Éviter tout contact avec de forts acides, bases ou oxydants.
CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue.

Nufarm

NUFARM AGRICULTURE INC.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ces données sont basées sur des études conduites avec une formulation similaire :
DL_{50} ORALE AIGUË (mg/kg) : ……..>2000 (Rat)
DL_{50} CUTANÉE AIGUË (mg/kg) : ……..>4000 (Lapin)
CL_{50} D'INHALATION AIGUË (mg/l) : ……..….6.53 (Rat, 4 heures exposition)
AUTRE : Testé comme étant un irritant sévère modérément irritant pour l'œil et non irritant pour la peau (Lapin). Sensibilisant pour la peau (cochon d'Indes).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES :
Données sur l'imazaméthabenz-méthyle technique :
96-HOUR CL_{50} (mg/L) : ..... 280 (Truite arc-en-ciel)
96-HOUR CL_{50} (mg/L) : ..... >100 (Crapets arlequins)
48-HOUR EC_{50} (mg/L) : ..... >220 (Daphnées)
DIET CL_{50} (ppm) : ..... >5000 (Cailles)
DIET CL_{50} (ppm) : ..... >5000 (canards malards)

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE : Imazaméthabenz-méthyle se dissocie lentement en acides libres correspondants dans le sol, sous des conditions aérobique et anaérobique;DT_{50} 25-45j; l'hydrolyse augmente avec l'augmentation du pH. Sujet à la dégradation photolytique dans l'eau et à la surface du sol. La DT_{50} des résidus dans le sol est c. 30-105 j sans accumulation de métabolites acides. Petit potentiel au lessivage.

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabriquant et l'agence de réglementation provinciale.

Un contenant vide conserve les résidus et les vapeurs des produits. Suivre toutes les recommandations indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit propre, conditionné ou détruit. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le disposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) : Pas considéré dangereux pour le transport par route/rail au Canada. Communiquer avec le fabriquant pour les mises à jour des informations concernant le transport.

15. INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT : ND.
SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT : Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires - exempt de SIMDUT.)
INVENTAIRE CANADIEN : Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.

Nufarm

NUFARM AGRICULTURE INC.

SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER :
SIMDUT : Non Disponible
NFPA :

Évaluation pour ce produit		Légende	
ND	Risque pour la santé	0	Minimal
ND	Inflammabilité	1	léger
ND	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère

16. AUTRES INFORMATIONS

RÉVISIONS :
Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE : Révision de la section 1.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :
ND = Non Disponible
SO = Sans Objet
N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et la FICHE SIGNALÉTIQUE contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

*****FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE*****